Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261001-D_2026_123-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	26

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-123

L'an 2026, le 24 septembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 18 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 18 septembre 2026

Présents (22) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle AUFFRET, Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Aurore GINOUVES, Hélène GUILLEMOT, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Patrice LE DU, Cédric LE MOROUX, Jean-Yves NICOLAS, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND

Absents ayant donné procuration (4) : Alexandra FRAYSSE à Isabelle LE LEON, Dominique COGEN à Jean-Yves NICOLAS, Patrick URIEN à Annie LE GUEN, Marie-Christine JAOUEN à Sophie LEVENEZ

Absents (1): Mickael THOMAS

A été nommé secrétaire : Isabelle BOULZENNEC

D 2026-123 Clarification des dépenses OPAH-RU

Rapporteur : Isabelle LE LEON Technicien référent : Johanna CHARLES

Arrivée de Rémi ROLLAND

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) est en cours dans le centre-ville de Carhaix depuis février 2026.

Pour rappel, cette opération consiste à inciter les propriétaires (occupants et bailleurs) de biens immobiliers, dans un périmètre donné, à réaliser des travaux de rénovation et/ou d'adaptation de leur logement, par deux moyens :

- Incitatif : en proposant un accompagnement gratuit avec le prestataire Urbanis, et en abondant les aides Anah (Ma Prime Adapt', Ma Prime Rénov ', ...)
- Coercitif : en actionnant des mesures coercitives pour contraindre les propriétaires de certains biens dégradé et vacants à réaliser des travaux (abandon manifeste, péril, etc.)

Cette opération est régie par une convention qui lie Poher communauté, la Ville de Carhaix-Plouguer et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), pour une durée de 5 ans.

Concernant le financement de cette opération, il avait été acté en conseil communautaire et municipal, la répartition des dépenses comme suit :

- Poher communauté est maître d'ouvrage de l'opération (car compétent en Habitat). L'EPCI recrute le prestataire de suivi-animation (cabinet Urbanis), paye les factures de celui-ci et sollicite les subventions Anah : le reste-à-charge de ce coût d'ingénierie est ensuite refacturé à la Ville de Carhaix. L'EPCI porte également les primes « sortie de vacance » et « mise en valeur du patrimoine ».
- La Ville de Carhaix supporte le reste-à-charge des coûts d'ingénierie et abonde les aides aux travaux Anah.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20261001-D_2026_123-DE

Cependant, il n'avait pas été clairement identifié, qui portait les frais « annexes » de l'opération, à savoir :

- Les coûts de communication : édition de flyers, affiches, publicités diverses, …
- Envoi de courriers dans le cadre des opérations d'information « aller-vers »
- Envoi de recommandés et autres courriers dans le cadre de mesures coercitives (propriétaires de biens ciblés pour leur état de délabrement, leur vacance longue durée, les problématiques locataire / propriétaire, suspicion de situation de mal-logement, l'absence de réaction des propriétaires, etc.)

Vu l'avis du bureau communautaire du 10/09/2026,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent la répartition suivante :

- **Poher communauté : Les coûts de communication : édition de flyers, affiches, publicités diverses, …**
- **Poher communauté : Envoi de courriers dans le cadre des opérations d'information « aller-vers »**
- **Ville de Carhaix : Envoi de recommandés et autres courriers dans le cadre de mesures coercitives (propriétaires de biens ciblés pour leur état de délabrement, leur vacance longue durée, les problématiques locataire / propriétaire, suspicion de situation de mal-logement, l'absence de réaction des propriétaires, etc.), coût de prestations huissier (constat, remise de pli, …), coûts de publicité et affichage dans le cadre des procédures, etc.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 24/09/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

